



La première campagne nationale d'internement au Canada, 1914-1920

Des dizaines de milliers d'autres, qualifiés d'« étrangers ennemis », ont été forcés de porter des pièces d'identité et de se présenter régulièrement à la police. Beaucoup ont été soumis à d'autres indignités sanctionnées par l'État, notamment la perte de leur droit de vote, la limitation de leur liberté de parole, de mouvement et d'association, la déportation et la confiscation des rares biens qu'ils possédaient, dont certains ne leur ont jamais été remis. Ces mesures ont pris place même si le ministère britannique des Affaires étrangères avait informé Ottawa que ces gens venus d'Europe orientale étaient des « étrangers amicaux » à qui il faudrait accorder un « traitement préférentiel ». Ces hommes, femmes et enfants ont souffert non pas à cause de ce qu'ils avaient fait, mais seulement à cause de ce qu'il étaient et de l'endroit d'où ils venaient.

« Je faisais partie des milliers de Canadiens ukrainiens qui ont été appréhendés à titre « d'étrangers ennemis » et enfermés dans des camps de concentration entre 1914 et 1920. J'avais alors seulement six ans. Je suis née au Canada. J'habitais à Montréal avec mes parents, mon frère John et mes soeurs Anne et Nellie. Nellie est née au Québec. Elle avait seulement deux ans et demi quand nous l'avons enterrée près du camp d'internement de Spirit Lake. Les Ukrainiens canadiens n'étaient pas déloyaux. Notre emprisonnement était mal. Nous étions des Canadiens. Ceux qui, comme mes parents, étaient venus d'Ukraine au Canada, étaient en quête de liberté. Ils ont été invités à venir ici. Ils ont travaillé dur. Ils ont contribué à édifier ce pays avec leur sang, leur sueur et leurs larmes. Beaucoup de larmes. Ce qu'on nous a fait était mal. Comme personne n'a pris la peine de se rappeler le mal qui nous avait été fait ou de s'informer à ce sujet, d'autres ont subi le même sort par la suite, encore et encore. C'est peut-être là que réside un mal encore plus grand ».

Mary Manko Haskett, coprésidente, Conseil national de redressement, Association ukrainienne canadienne des droits civils, survivante du camp d'internement de Spirit Lake, janvier 1994



© 2010 CFWWIRF & L.Y. Luciuk

« Nous, soussignées, femmes ukrainiennes et autrichiennes, souhaitons signaler à l'attention des femmes de Calgary et de cette province que notre pays a été traité par le gouvernement autrichien il y a 73 ans comme la Belgique avait été traitée par les Allemands. Nous sommes venus dans ce pays pour faire du Canada notre future patrie. Nous ne sommes pas des espions. Des milliers de nos hommes se battent dans les rangs des armées britannique et russe. Nous avons été chassées de nos emplois parce que nous sommes considérées comme des étrangères, mais nous sommes loyales envers le Canada. Que pouvons-nous faire si l'on nous empêche de travailler? Devons-nous mourir de faim ou sommes-nous forcées d'emprunter le chemin du vice? Les femmes de Calgary ne prendront-elles pas la parole pour nous défendre? »

Annie Berlin, Olga Kranoka, Mary Kaskin, Mary Zebrowka, Dinah Dobrizka, Mary Zechn, Annie Crashiski, Mary Prolowsky, Mary Antonowsky, Mary Prochkin, Olga Diskin, Mary Broshka
Le 29 février 1917, The Calgary Daily Herald



Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale

En consultation avec les représentants de la communauté des Ukrainiens canadiens, le gouvernement du Canada a créé le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale (www.internmentcanada.ca) en 2008. Un conseil de dotation comprenant des membres de plusieurs communautés ethnoculturelles touchées a été établi pour appuyer des initiatives pédagogiques et commémoratives honorant la mémoire des internés et rappelant à tous les Canadiens la nécessité de demeurer vigilants pour défendre les libertés civiles et les droits de la personne en temps de crise intérieure et internationale.

La première campagne nationale d'internement au Canada, 1914-1920



« Il est très probable que si cette proposition [Loi des élections en temps de guerre, 1917] est adoptée et devient loi, les « présumés » étrangers et Canadiens naguère « naturalisés » vont supporter docilement cette semonce, mais l'on aura semé dans leur coeur le germe d'une amertume que l'on ne pourra plus jamais extirper. Quand un homme a vu son honneur bafoué et qu'il a été pointé du doigt et humilié sur la scène nationale, il s'en rappelle et, tôt ou tard, ce camouflet devra être expié. »

Daily British Whig, Kingston, le 8 septembre 1917

La première campagne nationale d'internement au Canada, 1914-1920

Emplacement du camp	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description
Montréal (Québec)	13 août 1914	30 novembre 1918	Centre d'immigration
Kingston (Ontario)	18 août 1914	3 novembre 1917	Fort Henry
Winnipeg (Manitoba)	1er septembre 1914	20 juillet 1916	Baraquements du Fort Osborne et du Fort Garry
Halifax (Nouvelle-Écosse)	8 septembre 1914	3 octobre 1918	Manège militaire
Vernon (Colombie-Britannique)	18 septembre 1914	20 février 1920	Immeuble du gouvernement provincial
Nanaimo (Colombie-Britannique)	20 septembre 1914	17 septembre 1915	Immeuble du gouvernement provincial
Brandon (Manitoba)	22 septembre 1914	29 juillet 1916	Édifice de l'exposition
Lethbridge (Alberta)	30 septembre 1914	7 novembre 1916	Édifice de l'exposition
Petawawa (Ontario)	10 décembre 1914	8 mai 1916	Camp de la milice
Toronto (Ontario)	14 décembre 1914	2 octobre 1916	Baraquements Stanley
Kapuskasing (Ontario)	14 décembre 1914	24 février 1920	Pavillons-dortoirs
Niagara Falls (Ontario)	15 décembre 1915	31 août 1918	Manège militaire
Beauport (Québec)	28 décembre 1914	22 juin 1916	Manège militaire
Spirit Lake (Québec)	13 janvier 1915	28 janvier 1917	Pavillons-dortoirs
Sault Ste-Marie (Ontario)	3 janvier 1915	29 janvier 1918	Manège militaire
Amherst (Nouvelle-Écosse)	17 avril 1915	27 septembre 1919	Malleable Iron Works
Monashee-Mara Lake (Colombie-Britannique)	2 juin 1915	29 juillet 1917	Tentes et pavillons-dortoirs
Fernie-Morrissey (Colombie-Britannique)	9 juin 1915	21 octobre 1918	Locaux loués
Banff-Cave & Basin et Castle Mountain (Alberta)	14 juillet 1915	15 juillet 1917	Immeuble du parc Dominion Tentes à Castle Mountain
Edgewood (Colombie-Britannique)	19 août 1915	23 septembre 1916	Pavillons-dortoirs
Revelstoke-Field Otter (Colombie-Britannique)	6 septembre 1915	23 octobre 1916	Pavillons-dortoirs
Jasper (Alberta)	8 février 1916	31 août 1916	Immeubles du parc du Dominion
Munson, Alberta-Eaton (Saskatchewan)	13 octobre 1918	21 mars 1919	Wagons de chemin de fer
Valcartier (Québec)	24 avril 1915	23 octobre 1915	Camp de la milice



« La peur est le seul agent que l'on peut employer avec succès pour les contraindre à respecter la loi et je n'ai aucun doute que si le gouvernement du Dominion persiste dans la voie qu'il adopte actuellement, l'élément étranger présent sur notre sol sera bientôt aussi docile et facile à contrôler qu'un troupeau de moutons. »

Note de sir Hugh Macdonald à l'honorable A. Meighen, le 3 juillet 1919

« Les conditions sont ici très mauvaises au point que nous ne pourrions plus résister très longtemps, nous n'avons pas assez à manger — nous sommes affamés comme des chiens. »

Lettre de Nick Olinsky, n° 98, adressée à sa femme, envoyée de Castle Mountain (Alberta)

« Mon cher père : Nous n'avons rien à manger et ils ne veulent pas nous donner de bois. Ma mère doit sortir quatre fois pour trouver quelque chose à manger. C'était mieux avec toi, parce que nous avons beaucoup à manger. Cette cabane ne vaut rien, ma mère s'en va en ville chaque jour et je dois y aller avec elle et je ne peux pas aller à l'école durant l'hiver. Il fait froid dans cette cabane. Nous, tes petits enfants, embrassons tes mains, mon cher père. Au revoir mon cher père. Reviens tout de suite à la maison. »

Katie Domytryk, âgée de neuf ans. Lettre reçue par H Domytryk, interné n° 1100, arrêté à Edmonton en mars 1916, interné d'abord à Lethbridge et transféré ensuite à Spirit Lake, père de quatre enfants.

« Les prisonniers des camps d'internement canadiens sont venus dans le Dominion comme immigrants pacifiques et la grande majorité d'entre eux ont été à tout le moins de bons citoyens respectueux des lois depuis leur arrivée, faisant leur part pour mettre en valeur les grandes ressources de ce pays. Autrement dit, ces hommes qui sont maintenant prisonniers sont tous des hommes bons, travailleurs, inoffensifs, capables et désireux de travailler, la plupart d'entre eux souhaitant devenir citoyens canadiens. Par conséquent, l'idée même de traiter de tels hommes comme des quasi-criminels semble contraire aux

intérêts supérieurs du Dominion et les économies temporaires que l'on peut réaliser en leur payant ou plutôt en leur accordant une solde aussi misérable que 25 cents par jour pour une pleine journée de travail, somme qui ne leur est même pas payable en entier à eux ou à leur famille, semblent à la fois inopportunes et injustes, dans le premier cas parce que les hommes ne vont pas donner une journée de travail pour cette somme, même s'ils prétendent le faire; et c'est injuste parce que la plupart de ces hommes avaient de bons emplois lucratifs avant leur internement et des familles à faire vivre, lesquelles

sont maintenant punies encore plus qu'ils ne le sont. Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'à l'heure actuelle, la grande majorité des prisonniers à Spirit Lake pourraient en toute sécurité être renvoyés dans leur foyer et leur famille et qu'un tel retour serait somme toute plus bénéfique au Canada que leur internement dans les camps à titre de travailleurs récalcitrants ou de grévistes. »

Le consul américain G. Willrich à l'honorable secrétaire d'État, Washington, le 29 décembre 1916

« J'affirme sans hésitation que chaque étranger ennemi qui a été interné durant la guerre est aujourd'hui tout autant un ennemi qu'il l'était durant la guerre, et j'exige du gouvernement actuel que chacun des étrangers dans notre Dominion soit déporté à la première occasion... des bateaux destinés au transport du bétail feraient très bien l'affaire. »

Herbert S Clements, député de Kent West, en Ontario, le 24 mars 1919

Pour de plus amples renseignements, consulter

www.internmentcanada.ca

ou communiquer avec le

Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale

202-952 Main Street, Winnipeg, Manitoba, Canada
R2W 3P4

1-866-288-7931